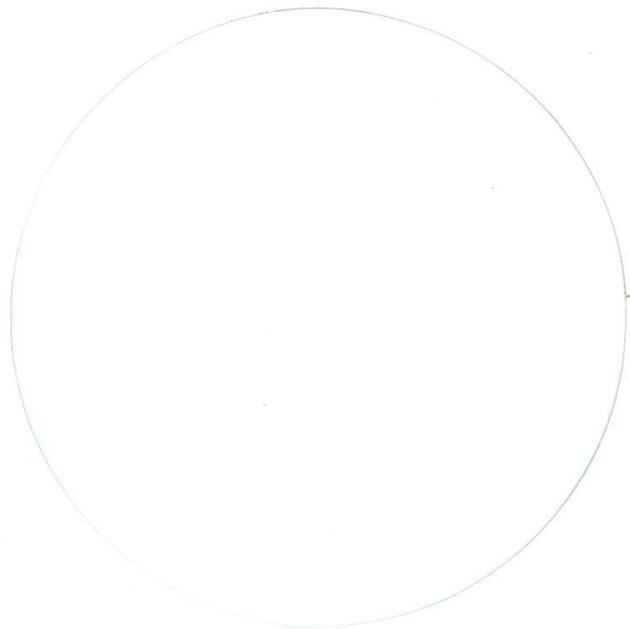




jechoisismoncarrossier.fr

© La petite agence dans la prairie • Crédit photo : Edouard Bressy



C'est la loi !

Après un accident, votre assureur ne peut en aucun cas vous obliger à passer par un réparateur de son choix,

**C'EST À VOUS DE CHOISIR
VOTRE CARROSSIER.**

Pour vous aider à trouver les professionnels CNPA autour de vous, rendez-vous sur :

jechoisismoncarrossier.fr

CONSEIL NATIONAL
DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE